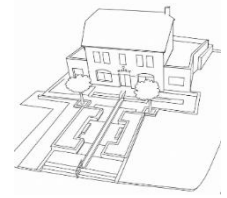


-----BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE-----

LE PETIT ECHO

Givenchy-les-La Bassée

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire



Givenchy, au cœur



N° 180 - OCTOBRE 2026

Mise en place d'un panneau d'affichage libre

La commune met en place un panneau d'affichage libre sur la **Grand-Place**, afin de permettre aux habitants et aux associations de partager leurs informations et de faire connaître les initiatives locales.

Cet espace est gratuitement accessible à tous pour l'affichage d'annonces, d'événements, d'activités associatives ou de toute information présentant un intérêt pour la vie de notre commune.

Ce nouveau panneau a pour objectif de favoriser la circulation de l'information, les échanges et la participation à la vie locale.

Afin que chacun puisse en profiter dans de bonnes conditions, nous invitons les utilisateurs à respecter les affiches déjà présentes, à ne pas dépasser l'espace réservé et à retirer les affiches devenues obsolètes.

Un nouvel outil de proximité au service des habitants et de la vie associative de la commune !

Des passages piétons mieux signalés pour plus de sécurité.

Afin de renforcer la sécurité des piétons, des LED clignotantes bleues ont été installées au niveau des passages piétons situés rue des Bois Blancs et rue de La Source. Lorsque la luminosité diminue, notamment à la tombée de la nuit ou tôt le matin, ces dispositifs permettent de mieux signaler les passages aux automobilistes et de rendre les piétons davantage visibles.

Cet équipement apporte une visibilité supplémentaire à des endroits particulièrement fréquentés et contribue à rendre les traversées plus rassurantes pour les habitants.

Ces nouveaux aménagements sont une façon concrète de prendre soin de notre cadre de vie et de veiller à la sécurité de tous, petits et grands. Nous comptons également sur la vigilance de chacun : un peu plus d'attention, une vitesse adaptée et le respect des passages piétons contribuent chaque jour à rendre nos rues plus sûres.

Ensemble, faisons de notre village un espace où chacun peut se déplacer sereinement !

Les enfants au cœur de la réflexion sur les cours d'école de demain.

Le 17 septembre, une rencontre réunissant le CAUE, les enseignantes, des représentants des parents d'élèves, des élèves et des élus s'est tenue autour d'un objectif commun : écouter les enfants et recueillir leurs idées pour améliorer les cours d'école. Cette réunion a permis aux élèves de partager librement leur ressenti sur l'état actuel des cours, mais également d'exprimer leurs envies, leurs besoins et leurs propositions pour imaginer la cour d'école idéale.

Quels espaces souhaitent-ils ? Quels aménagements pourraient rendre la cour plus agréable, plus conviviale et mieux adaptée aux différents usages ? Autant de questions auxquelles les enfants ont pu apporter leurs réponses et leurs idées, à partir de leur expérience quotidienne. Les échanges, riches et constructifs, ont permis de faire émerger de nombreuses suggestions. Cette rencontre, particulièrement fructueuse, constitue une étape importante dans la réflexion engagée par la commune. Les propositions recueillies permettront d'alimenter les prochaines étapes de travail et de construire progressivement un projet d'aménagement des cours d'école, au plus près des attentes et des besoins des enfants.

Une belle dynamique collective est ainsi lancée pour faire des cours d'école des espaces plus agréables, adaptés, vivants et pensés avec celles et ceux qui les fréquentent chaque jour.



62 Pas-de-Calais
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Conseil municipal du 24 septembre 2027.

Lors du dernier conseil municipal, 12 délibérations ont été proposées. Parmi celles-ci, le renouvellement du partenariat avec les Francas du pas de calais pour l'organisation des Centres aérés pour l'année 2027. Il a été décidé de réduire la durée des sessions d'Avril et d'Octobre en passant de 2 semaines à 1 semaine.

Afin de réduire la consommation d'eau et le coût de l'énergie qui en résulte, les douches de la salle des sports ne pourront être utilisées que lors de compétitions officielles.

La commune a signé une convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE du Pas-de-Calais.

Le conseil a approuvé le projet de végétalisation et d'aménagement des cours d'école.

Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés à compter du lundi 5 octobre et seront répartis comme suit : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Pour lutter contre l'évitement scolaire qui désigne une situation dans laquelle un enfant ou un adolescent évite, refuse ou cherche à échapper à l'école, de manière ponctuelle ou répétée. Cela peut prendre différentes formes : refus d'aller à l'école (crises le matin, pleurs, opposition, demandes répétées de rester à la maison), absences répétées (ou retard fréquents), plaintes physiques (maux de ventre, nausées, maux de tête, fatigue, etc), évitement de certaines situations scolaires (contrôles, prise de parole, cantine, récréation, transports scolaires, certains enseignants ou camarades), difficultés à entrer ou à rester dans l'établissement.

La commune a, à cet effet, signé une convention avec la CAF et la MSA.

Les tarifs de location de la salle des fêtes ont été modifiés en tenant compte de la période hivernale d'octobre à avril pendant laquelle la consommation de gaz est plus importante.

Type de location	Tarif actuel	Du 01/04 au 31/10	Du 01/11 au 31/03
Journée hors weekend	300€	330€	360€
Journée supplémentaire hors weekend	60€	80€	100€
Weekend – samedi et dimanche	400€	450€	500€
Vin d'honneur / cérémonie de 3 heures	130€	130€	140€



Installation d'une fontaine à eau au réfectoire

Monsieur le Maire a porté à la connaissance des élus une délibération qui avait été prise en 2018 et qui avait reçu l'unanimité des votes des élus de l'époque concernant la location de matériel communal pour les habitants de la commune.

Chaise : 0.50€ - tables carrées : 1.00€ - tables bois + 2 tréteaux : 1.00€ - tables de salle : 1.5€ - livraison à domicile : 5€ - récupération à domicile : 5€.

Un règlement relatif aux demandes et à l'attribution des subventions aux associations a été adopté.

A compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sont regroupées au sein d'une nouvelle taxe : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

24

LOTTO

7

19 10 5 5

13

20 23 28 33 38 43

45

SUPER

LOTTO

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026

GIVENCHY-LÈS-LA-BASSÉE

Salle des sports (15 rue des bois blancs)

ORGANISÉ PAR

LA BANQUE ALIMENTAIRE DU PAS DE CALAIS

ANIMÉ PAR

JONATHAN

TARIF UNIQUE

20€

LA PLAQUE DE 24 CARTONS

UN SEUL JOUEUR PAR PLAQUE

OUVERTURE DES PORTES

12H00

DÉBUT DES JEUX

14H30

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

7 SÉRIES

BONS D'ACHAT ILLICADO + JEUX INTERMÉDIAIRES

20€

40€

100€

20€

40€

100€

20€

40€

100€

20€

40€

200€

20€

40€

400€

50€

100€

1000€

L'ASSOCIATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DIMINUER LES GAINS SI MOINS DE 150 PLAQUES VENDUES

BOURSE

aux

JOUETS

et VÊTEMENTS

(ENFANTS ET ADULTES)

DIMANCHE 11 OCTOBRE

GIVENCHY-LÈS-LA-BASSÉE

Organisée par

l'association des parents d'élèves

TABLE 5€

RESTAURATION SUR PLACE ET BUVETTE

SALLE DES SPORTS

DE 9H00 À 17H30

06 15 53 55 45

CENTRE DE LOISIRS

VACANCES D'OCTOBRE

GIVENCHY-LÈS-LA-BASSÉE

du Lundi 19 Octobre au Vendredi 30 Octobre 2026

Public

Lieu

Horaires

Enfants de 3 à 15 ans*

* Pour les enfants de 3 ans, seuls ceux déjà scolarisés pourront être accueillis.

Accueil : Groupe Scolaire, 21 rue de l'Eglise

Accueil pour le Centre : de 9h00 à 17h00

Accueil Echelonné : de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30

inscriptions uniquement en ligne !

Permanences d'inscription uniquement pour les paiements en espèces, chèque et ANCV sauf si vous effectuez un règlement par virement bancaire.

Mardi 29 septembre de 16h30 à 18h30

Mardi 06 octobre de 16h30 à 18h30

à la Mairie, 2 rue du Moulin

Avant de vous connecter à la plateforme d'inscription

www.acm-francas62.fr/octobre2026

Centre aéré d'octobre du 19 octobre au 30 octobre.
Des permanences sont prévues en mairie le Mardi 29 septembre et le mardi 06 octobre de 16h30 à 18h30. Les inscriptions se font uniquement en ligne. Les permanences d'inscription uniquement pour les paiements en espèces, chèque et ANCV.

Tarifcation Semaine

comprend l'accueil échelonné, les repas, les collations et toutes les activités

LIEU DE RÉSIDENCE

de 0 à 617 (avec ATL, CAF)

+ de 617 (sans ATL, CAF)

GIVENCHY (ou fréquentant l'école)

EXTÉRIEUR

52,80€*

61,40€*

56,10€

66,00€

Inscriptions en Ligne du 23 septembre au 05 octobre

ACADÉMIE DE LILLE

Association Départementale des Parents de l'École de l'Académie de Lille

100 rue de la République 59000 Lille

03 20 39 39 39